

Aire de dépôt des sapins



Aire de dépôt des sapins

Quatorze points de collecte seront mis à la disposition des habitants du mercredi 24 décembre au lundi 12 janvier afin de faciliter le dépôt volontaire des arbres.

Plutôt que d'être jetés, les sapins récupérés seront traités par les Services Techniques municipaux. Ils seront broyés pour produire du bois raméal fragmenté (BRF), utilisé ensuite pour l'entretien et l'aménagement des espaces verts communaux.

Afin de rendre cette démarche accessible au plus grand nombre, des sites de collecte ont été installés dans différents quartiers. Les sapins doivent être déposés sans décoration, sans flocage ni neige artificielle.

Lieux de collecte :

- Place de l'Hôtel de Ville (près des anciens WC publics)
- Place du Foirail (près des colonnes enterrées)
- Place Saint-Bertrand (près des colonnes enterrées)
- Halle des sports / avenue du Courdé (près des colonnes enterrées)
- Boulevard des Poumadères (près des colonnes enterrées)
- Petit Lac / avenue du Bataillon de l'Armagnac (près des colonnes aériennes)
- Route de Rozès / giratoire de Gaouarrat (près des colonnes aériennes)
- Avenue de Verdun / accès parking de la gare
- Impasse de la Gavarre (près des colonnes enterrées)
- Boulevard de la Porterie / Barcelonne (côté giratoire Montagne)
- Chemin d'Encohébérot – Baulac (à côté du conteneur à verre)
- Cassemartin (à côté du local poubelles)
- Domaine du Lac (rue Bach / Mozart, à côté du local poubelles)
- Chemin de la Rebastide (près de la voie ferrée, à côté du local poubelles)

En déposant leur sapin dans l'un des points de collecte, les Lisloises et Lislois participent concrètement à une action respectueuse de l'environnement. Une initiative simple, locale et durable, qui permet de réduire les déchets tout en valorisant les ressources naturelles au profit de la commune.